

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1897

21 juillet 2014

SOMMAIRE

AIM SOFTWARE Luxembourg S.A 91018	Montebianco Invest S.A 91012
ASW91015	Moselle Participations S.A 91016
Baker Hughes International Partners Hol-	MS Mode Luxembourg, S.à r.l 91011
dings SCS91018	MS Mode Luxembourg, S.à r.l 91012
BK Industrie S.à r.l 	Mundo Pneus S.àr.l91012
Blue Bridge S.à r.l91029	MZ Holdings S.à r.l91012
Blue Danube Fund 91021	NC ² Luxembourg Development S.à r.l 91014
Bonnier Treasury S.A 91022	Nephila SICAV-SIF91010
BRI Real Estate S.àr.l91032	Nese S. à r. l
CJF Construction Sàrl91032	New Europe Property Holdings (Luxem-
Colt Group S.A91026	bourg) 2005 S.à r.l
Coutot-Roehrig S.à r.l 91035	New York FIVE Sàrl91011
Cresco Urban Yurt91037	New York FOUR Sarl91013
Dame Luxembourg S.à r.l 91042	New York ONE Sàrl91013
DCIT Group S.à r.l91029	New York THREE Sàrl91013
Diners Club Beneflux S.A91046	Nexia Luxembourg S.C.A 91014
DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l 91053	Nielsen Luxembourg S.à r.l 91012
Dundeal (International) 22 S.à r.l 91049	Northern Trust Luxembourg Management
Dundeal (International) 23 S.à r.l 91051	Company 91014
Market Access III91010	Park Square Capital II Parallel S.à r.l 91015
Marthilor2 Management S.à r.l 91015	Park Square Capital I, S.à r.l 9101!
Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt	Radar Executive S.A 91014
S.à r.l 91016	Resources Global Professionals (Luxem-
Maurer Einrichtungen S. à r.l 91015	bourg)91056
MGE-RB Parndorf S.à r.l 91011	Resources Global Professionals (Luxem-
MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l 91010	bourg) 91018
MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l 91010	Royale Neuve I S.A91056
Mondo Luxembourg S.A 91011	



Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 140.329.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKET ACCESS III

SICAV

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014068322/13.

(140079337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.146.

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 1 er mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068326/14.

(140079742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.147.

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 1 er mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068327/14.

(140079743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Nephila SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.797.

Auszug aus der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 14. Mai 2014

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft teilt folgendes mit:

- Frau Laura Taylor, Herr Thomas Goergen und Herr Jörg Henzler wurden bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschaft im Jahr 2015 als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft wieder bestellt.
- Deloitte Audit S.à r.l. ansässig 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschaft im Jahr 2015 wieder bestellt.

Référence de publication: 2014068340/13.

(140079670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 96.297.

.C.S. Luxembourg

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 1 er mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE-RB Parndorf, S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068328/14.

(140079741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Mondo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.619.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 13 novembre 2013 que:

- a) les mandats des membres du conseil d'administration ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014:
- b) le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société VAN CAUTERSNAUWAERT & Co S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014068329/14.

(140079587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

New York FIVE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 184.856.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 mai 2014 que Monsieur Alain Steichen transfère toutes les 17,300 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Pfizer Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84.125, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068342/14.

(140079780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

MS Mode Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068331/12.

(140079571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



Montebianco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.807.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068330/10.

(140079554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

MS Mode Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068332/12.

(140079572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Mundo Pneus S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, rue de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 88.544.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068333/10.

(140080160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014068335/11.

(140080158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Nielsen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande--Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.101.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068348/11.

(140079551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.548.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112548.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014068341/12.

(140079405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

New York FOUR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 184.855.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 mai 2014 que Monsieur Alain Steichen transfère toutes les 17,300 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Pfizer Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84.125, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068343/14.

(140079778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

New York ONE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 184.851.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 mai 2014 que Monsieur Alain Steichen transfère toutes les 17,300 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Pfizer Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84.125, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068344/14.

(140079782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

New York THREE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 184.854.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 15 mai 2014 que Monsieur Alain Steichen transfère toutes les 17,300 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Pfizer Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84.125, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068345/14.

(140079779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



Nexia Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068347/10.

(140079810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014068349/10.

(140079675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

NC² Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.649.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068350/10.

(140080111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.011.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068355/9.

(140079808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 12 mai 2014, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Joost TULKENS en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.t

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014068411/15.

(140080076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



Park Square Capital II Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068377/9.

(140080133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Maurer Einrichtungen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014068315/11.

(140079893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Park Square Capital I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068376/9.

(140080020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Marthilor2 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.367.

L'adresse de ARDIAN Investment Switzerland AG, seul actionnaire de la Société est désormais au 20, Bahnhofstrasse, 8001 Zürich, Switzerland.

ARDIAN Investment Switzerland AG est dorénavant enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Canton de Zürich sous le numéro CHE-114.281.490

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068311/13.

(140079639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

ASW, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 47.934.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreißigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herr Jürgen SCHEFFNER, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 15, rue d'Olingen.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:



Der Komparent ist alleiniger Inhaber sämtlicher Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASW, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 47934, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 20. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 405 vom 19. Oktober 1994.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt der Gesellschafter folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Jürgen SCHEFFNER, vorbenannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und Folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHEFFNER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 06 mai 2014. Relation: REM/2014/1011. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 14. Mai 2014.

Référence de publication: 2014067980/35.

(140079311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

Rectificatif du dépôt numéro L060096805 déposé le 12/09/2006

Veuillez noter que le numéro RCS de l'associé Matrix EPH S.à r.l. est B 117.647

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2013.

Matrix EPH S.à r.l.

Référence de publication: 2014068313/12.

(140079534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Moselle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Saeul, 15, rue Jean Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 74.413.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Moselle Participations S.A.", établie et ayant son siège social à L-5426 Greiveldange, 11, am Breil, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74413 (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "NetworthEurope.Com SA", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 2 juin 2000,



et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 23 avril 2010, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, commerçant, demeurant à B-4900 Spa, 34, avenue André Guillaume (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social à L-7471 Saeul, 15, rue Jean Mersch, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
 - 2. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-7471 Saeul, 15, rue Jean Mersch, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

"The registered office of the corporation is established in the municipality of Saeul."

version française:

"Le siège sociale de la société est établi dans la commune de Saeul."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent quatre-vingts euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, G. M. CLAESSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014067653/61.

(140078578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.



AIM SOFTWARE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A-10B, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 146.512.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 8 avril 2014

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire:

Conseil d'administration:

- Monsieur Martin BUCHBERGER, Administrateur et Président du Conseil d'administration, demeurant à A-1030 Wien, Rennweg 58/14 (Autriche)
 - Monsieur Josef SOMMEREGGER, Administrateur, demeurant à A-1090 Wien, Meynertgasse 9/7 (Autriche)
 - Monsieurr David VOOGD, demeurant à B-6700 Toernich, 10, rue du Bois (Belgique)

Commissaire:

- La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25 797

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire est renouvelé avec effet immédiat et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à la date prévue dans les statuts en 2020.

Follows the English version of the preceding text:

Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on 8 th April 2014

The shareholders have decided to renew the mandates of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.

Board of Directors

- Mr Martin BUCHBERGER, manager and Chairman of the Board of Managers, residing in A-1030 Wien, Rennweg 58/14
 - Mr Josef SOMMEREGGER, manager, residing in A-1090 Wien, Meynertgasse 9/7
 - Mr David VOOGD, residing in B-6700 Toernich, 10, rue du Bois

Statutory Auditor

- LUX-AUDIT S.A., with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25 797

The mandates begin as soon as this Annual General Meeting is settled and were carried out with the beginning of the Annual General Meeting, which is held on the date assigned in the statutes, in the year 2020.

Luxembourg, April 8 th, 2014.

Référence de publication: 2014068668/32.

(140080283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Veuillez noter que le siège social de l'associé unique, Resources Global Professionals (Belgium) N.V. a été transféré du 44, Bougetlaan, B-1130 Bruxelles, au 50, Bougetlaan, B-1130, Bruxelles.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Resources Global Professionals Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068413/13.

(140079277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.080.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

Is held



an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Baker Hughes International Partners Holdings SCS, a Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184080 (the Partnership). The Partnership has been incorporated under Luxembourg law on 26 November 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 798 of 28 March 2014. The partnership agreement of the Partnership (the Partnership Agreement) has been amended several times and the last time on 17 January 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier acting in replacement of the undersigned notary.

THERE APPEARS:

- CFC Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, being the holder of 900 GP Partnership Interests and 2,033 LP Partnership Interests; and
- Baker Hughes EHHC, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, being the holder of 15,544 LP Partnership Interests;

(together the Partners),

all represented by Ms Sofia Afonso-da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, request the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 18,477 (eighteen thousand four hundred and seventy-seven) partnership interests having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each, representing the entirety of the partnership capital of the Partnership, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Amendment to article 1 of the Partnership Agreement (the Partnership Agreement) to reflect the identity of the current partners of the Partnership; and
 - 3. Miscellaneous.
 - III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the partnership capital of the Partnership being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Partners represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting notes that the current wording of article 1 of the Partnership Agreement needs to be modified and updated so as to reflect the result of the various transfers of partnership interests which occurred in the partnership capital of the Partnership.

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 1 of the Partnership Agreement so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There exists among CFC Holdings, Inc., being the general partner (associé-gérant-commandité) (the General Partner) and Baker Hughes EHHC, Inc., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner and together with the General Partner, the Partners) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Baker Hughes International Partners Holdings SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law)."

Third resolution

The Meeting resolves to empower and to authorize any lawyer or employee of Allen & Overy, Société en commandite simple to proceed on behalf of the Partnership to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing and intervening parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt huitième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

S'est tenue

un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Baker Hughes International Partners Holdings SCS, une société en commandite simple ayant son siège social au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B184080 (la Société). La Société a été constituée selon la loi Luxembourgeoise le 26 novembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 798 du 28 mars 2014. Le contrat d'association de la Société (le Contrat d'Association) a été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 17 janvier 2014 par un acte de Maître Blanche Moutrier agissant en remplacement du notaire soussigné.

ONT COMPARU:

- CFC Holdings, Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 900 Parts d'Intérêts GP et 2.033 Parts d'Intérêts LP; et
- Baker Hughes EHHC, Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 15.544 Parts d'Intérêts LP;

(ensemble les Associés),

tous représentés par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations signées sous seing privé.

Les dites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, tells que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

- III. Que la totalité des 18.477 (dix-huit mille quatre cent soixante-dix-sept) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du fonds social de la Société, est dûment représentée à la présente Assemblée qui se trouve dés lors dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;
 - IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modifications de l'article 1 du Contrat d'Association (le Contrat d'Association) de façon à y refléter l'identité des associés actuels de la Société; et
 - 3. Divers.
 - IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du fonds social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfait de l'ordre du jour qui leur a été fourni avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que les termes de l'article 1 du Contrat d'Association doivent être modifiés et mis à jour suite aux différents transferts de parts d'intérêt qui ont eu lieu au sein du fonds social de la Société.

L'Assemblée décide de modifier et partant modifie l'article 1 du Contrat d'Association de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . **Dénomination**. Il existe entre CFC Holdings, Inc., l'associé-commandité (l'Associé-gérant Commandité) et Baker Hughes EHHC, Inc., l'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire et collectivement avec l'Associé-gérant Commandité, les Associés) et toute autre personne ou entité qui pourrait devenir associé dans le futur, une société en



commandite simple se dénommant "Baker Hughes International Partners Holdings SCS" (la Société), gouvernée par le présent contrat (le Contrat) et les lois du Grand Duché du Luxembourg et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur le sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy, Société en commandite simple de procéder au nom de la Société à toutes les formalités en relation avec les résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/6019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069416/139.

(140081611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Blue Danube Fund (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 42.248, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 December 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 56 of 5 February 1993.

The meeting was opened at 10 a.m. with Elena Bassi, lawyer, residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed Corinna Schibgilla, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected Janine Wollenweber, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of a liquidator and fixing of the term of his mandate;
- 3. Determination of the powers of the liquidator;
- 4. Determination of the remuneration of the liquidator; and
- 5. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. The extraordinary general meeting of shareholders of the Company convened for 4 March 2014 could not validly deliberate on the agenda of the present Meeting for lack of quorum, and the present Meeting has been duly reconvened by notices sent by registered mail to the shareholders on 17 March 2014, all the shares being registered shares.



The resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast in the present Meeting.

IV. As appears from the said attendance list out of 1.189.090 shares in issue, 20.267 shares are present or represented at the present Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

The extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"), the Shareholders resolve that the Company shall be dissolved and put into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 29 of the articles of incorporation of the Company, the Shareholders resolve to appoint ME Business Solutions S.à r.l., represented by Eric Chinchon, with its registered office at 16, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for a period ending at the closure of the liquidation.

Third Resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Fourth Resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive a compensation of seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17.500,-) (VAT excluded) for accomplishment of its duties as liquidator of the Company. Out-of-pocket expenses of the Liquidator shall be reimbursed in addition to the above mentioned fees upon presentation of appropriate proof.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. SCHIBGILLA, E. BASSI, J. WOLLENWEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15759 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069421/72.

(140081998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of BONNIER TREASURY S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 3, Boulevard Royal, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.605 (the "Company").



The General Meeting was presided by Mr. David MARIA, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

The Bureau thus formed drew up the attendance list of the General Meeting.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 2125 on 12 September 2011, as amended most recently by a deed received by the undersigned notary on 12 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 1437 on 18 June 2013.
- II. According to the attendance list, all the shareholders of the Company, representing 100% of the share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the General Meeting so that the General Meeting could validly deliberate on all items listed on the below agenda.
 - III. The agenda of the General Meeting is the following (the "Agenda"):
 - 1. Modification of the corporate object of the Company;
 - 2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association (the "Articles") of the Company;
- 3. Decision to authorize any director of the Company, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda; and
 - 4. Miscellaneous.

After due consideration, the General Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to modify the corporate object of the Company in order to permit to the Company to perform an intra-group activity of leasing of IT equipment.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and declarations, the General Meeting resolved to amend the article 3 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

Art. 3. Corporate object.

- "3.1. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.
- 3.2. The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to manage, to develop and to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.
 - 3.3. Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:
- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- receive income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
 - rendering of technical assistance;
 - participation in and management of other companies.
- 3.4. The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.
- 3.5. The Company may also perform any transactions relating to foreign currencies including, but not limited to, foreign exchange trading, transactions on foreign currencies market and generally trade with a portfolio of foreign currencies of any kind.



- 3.6. The Company may in addition perform any intra-group leasing activity, including but not limited to the leasing of IT equipment and acquire, sale and enter into any agreement in relation to the leased assets.
- 3.7. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The General Meeting resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the members of the Bureau, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the members of the Bureau, they signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille quatorze, le trente avril.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société BONNIER TREASURY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.605 (la «Société»).

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître David MARIA, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Maître Jérémie FERRIAN, avocat, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi formé a dressé la liste de présence de l'Assemblée Générale.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

- I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2125 du 12 septembre 2011, tel que modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1437 le 18 juin 2013.
- II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société autorisé à voter, étaient présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale qui a pu par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.
 - III. La présente Assemblée Générale avait pour ordre du jour (l'«Ordre du Jour») les points suivants:
 - 1. Modification de l'objet social de la Société;
 - 2. Modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts»);
- 3. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, d'exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des résolutions devant être prises sur base du présent Ordre du Jour; et
 - 4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social de la Société afin qu'elle puisse exercer une activité intragroupe de crédit-bail (leasing) d'équipements informatiques.



Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et de la résolution qui précédent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 3 des Statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.
- 3.2. La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, de gérer, de développer, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.
- 3.3. Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:
- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- perception de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
 - l'assistance technique;
 - la participation à et la gérance d'autres sociétés.
- 3.4. La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.
- 3.5. La Société pourra également effectuer toutes opérations relatives à des devises incluant, mais non limitées à, des opérations de change, des opérations sur tout marché de devises et généralement gérer un portefeuille en devises de toutes sortes.
- 3.6. La Société pourra encore effectuer toute activité intra-groupe de crédit-bail, et en particulier, mais sans s'y limiter, de crédit-bail d'équipements informatiques, et acquérir, vendre et conclure tout contrat en relation avec les actifs loués.
- 3.7. D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, d'exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des résolutions devant être prises sur base du présent Ordre du Jour.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête des membres du Bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: D. MARIA, J. FERRIAN, Y. PAYEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014 LAC/2014/20446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069423/171.

(140082010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.



Colt Group S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of April, Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Colt Group S.A." (the "Company"), a holding company in the form of a société anonyme having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.679, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1237 of 26 June 2006, page 59351 and whose articles of association (the "Articles of Association") have been amended several times and for the last time on 24 April 2014 by deed of Maître Joseph Elvinger, in process of publication at the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr. Simon Haslam, Chairman of the Company, residing in the United Kingdom.

The chairman appointed as secretary Mrs. Caroline Griffin Pain, Company secretary, residing in London, United Kingdom.

The meeting elected as scrutineer Ms Victoria Bénis, Deputy Senior Company Secretary Luxembourg, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

- I- The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices have been sent on 19 March 2014 to the shareholders inscribed in the register of shareholders pursuant to the provisions of the articles of association.
- II- The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- III- It appears from the attendance list that out of a total of 895,085,827 (eight hundred ninety-five million eighty-five thousand eight hundred twenty-seven) shares in issue, 814,339,288 (eight hundred fourteen million three hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-eight) ordinary shares (representing 90.98% of the issued share capital) were represented (in attendance or by proxy) at the meeting (being more than half of the issued and outstanding share capital of the Company).
- IV- The agenda of the meeting, following the items on the agenda of the 2014 annual general meeting of the Company held prior to the meeting and recorded by minutes under private signature, is as follows:

26. And 27. Amendments to the Company's Articles of Association.

26. Amendment to Article 5 paragraph 1 (Capital) of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

" Art. 5

- (1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million euro (€ 1,250,000,000.-) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000.-) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50-). Any authorised but unissued ordinary shares lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 24 April 2014 in the Mémorial (or any extension thereof)."
 - 27. Amendment to Article 17 paragraph 4 (Removal of Directors) so as to read as follows:

" Art. 17.

- (4) In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation or dismissal, the remaining members of the Board can fill such vacancy in accordance with the law and appoint a member to act. Each appointment shall be confirmed at the general meeting of shareholders subsequent to the appointment. If a new Director has not been appointed by the Board before the general meeting subsequent to the occurrence of a vacancy, the duration of the authority of the Board to fill the vacancy may be extended at the first general meeting following the occurrence of the vacancy for a period ending no later than the general meeting following the decision to extend the authority...
- V- It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting resolved as follows:

Resolutions

26. Amendment to the Company's Articles of Association. The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend Article 5 paragraph 1 (Capital) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda.



For: 814,278,094 Against: 34,916 Vote withheld: 5,367

Pursuant to the above a total of 99.99% of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

27. Amendment to the Company's Articles of Association. The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend Article 17 paragraph 4 (Removal of Directors) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda.

For: 814,303,332 Against: 2,543 Vote withheld: 6,443

Pursuant to the above a total of 99.99% of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Colt Group S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.679, constituée selon un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1237 du 26 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 24 avril 2014 par un acte de Maître Joseph Elvinger, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Simon Haslam, Président de la Société, demeurant en Grande-Bretagne.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Caroline Griffin-Pain, Secrétaire Général de la Société, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Mademoiselle Victoria Bénis, Deputy Senior Company Secretary Luxembourg, résidant à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- a. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par convocations contenant l'agenda et les convocations ont été envoyées le 19 mars 2014 aux actionnaires figurant sur le registre des actionnaires conformément aux dispositions des statuts.
- b. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- c. Il appert de la liste de présence que sur un total de 895.085.827 (huit cent quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-cinq mille huit-cent vingt-sept) actions ordinaires en émission, 814.339.288 (huit-cent-quatorze millions trois-cent-trente-neuf mille deux-cent-quatre-vingt-huit actions ordinaires (représentant 90.98% du capital social) étaient représentées (en personne ou par procuration) à l'assemblée (représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation de la Société).
- d. L'ordre du jour de l'assemblée, suivant les points à l'ordre du jour de l'assemblé générale annuelle 2014 de la Société qui s'est tenue avant la présente assemblée et enregistrés dans un procès-verbal sous seing privé, est le suivant:

26. et 27. Modification des statuts de la Société.

26. Modification de l'article 5 paragraphe 1 (capital) des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

" Art. 5.

- (1) Le capital social autorisé de la Société est fixé à un milliard deux cent cinquante millions d'euros (€1.250.000.000); devant être représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte enregistrant l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2014 déterminant le présent capital social autorisé (ou toute extension de ce capital autorisé)."
- 27. Modification de l'article 17 paragraphe 4 (révocation des administrateurs) des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:



" Art. 27.

- (4) Si le siège d'un Administrateur vient à être déclaré vacant du fait du décès, du départ en retraite, de la démission ou de la révocation de son titulaire, les autres membres du Conseil combleront cette vacance conformément à la loi et nommeront un membre qui aura qualité pour agir. Chaque nomination devra être confirmée à l'assemblée générale des actionnaires suivant la nomination. Si un nouvel administrateur n'a pas été nommé par le Conseil avant l'assemblée générale suivant la vacance du siège, la durée du pouvoir de nomination du Conseil pour combler cette vacance peut être prolongée à la première assemblée générale des actionnaires suivant la vacance du siège pour se terminer au plus tard à l'assemblée générale suivant la décision de prolonger ce pouvoir de nomination."
- e. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée a délibéré comme suit:

Résolutions

26. Modification des statuts de la Société. L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous de modifier l'Article 5 paragraphe 1 (capital) des statuts de la Société tel qu'établit dans l'ordre du jour.

Pour: 814.278.094 Contre: 34.916 Votes blanc: 5.367

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99.99% des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée.

27. Modification des statuts de la Société. L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous de modifier l'Article 27 paragraphe 4 (révocation des administrateurs) des statuts de la Société tel qu'établis dans l'ordre du jour.

Pour: 814.303.332 Contre: 2.543 Vote blanc: 6.443

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99.99% des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait à Luxembourg, le jour mentionné ci-avant.

Après lecture du procès verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HASLAM, C. GRFFIN PAIN, V. BENIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 avril 2014. Relation: LAC/2014/19596. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014069476/145.

(140081917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

BK Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 99.295.

L'an deux mille quatorze, le neuf avril,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ont comparu

- Monsieur Romuald BONICHO, gérant administratif, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 3, place Jeanne d'Arc,
- Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, gérant technique, demeurant à F-57570 Beyren-lès-Sierck, 1, Résidences de Gandren,
 - Monsieur Grégory SBAIZ, ingénieur diplômé, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 11, rue Saint Martin,

Les comparants sont les seuls associés de la société BK Industrie S.à r.l., avec siège social à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, constituée suivant acte notarié en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 15 avril 2004, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.295 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:



Première résolution:

Les associés décident d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts de la Société afin de compléter l'objet social de la Société, de la teneur qui suit:

«Enfin, elle pourra également effectuer des travaux de couverture, de charpente et de zinguerie ainsi que des travaux dans le domaine du chauffage et sanitaire.»

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet des prestations électriques et d'automatismes, ainsi que la modification de machines existantes au niveau du cablage et au niveau des programmes automates; l'équipement de machines neuves en matériel électrique et d'automatisme y compris les tests, programmation et assistance à la mise en service.

La Société a également pour objet l'achat et la vente de matériel électrique et d'automatisme, ainsi que de capteurs et d'automates et l'achat et la vente d'accessoires mécaniques permettant l'utilisation du matériel électrique.

En outre la Société a comme objet la conception et l'élaboration de projets ainsi que la fabrication de pièces et de machines d'outils.

Enfin, elle pourra également effectuer des travaux de couverture, de charpente et de zinguerie ainsi que des travaux dans le domaine du chauffage et sanitaire.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution:

Les associés décident que la société est engagée par la signature du gérant technique, en fonction du département concerné, à savoir:

- Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, pour les prestations électriques et d'automatismes, ainsi que la modification de machines existantes au niveau du câblage et au niveau des programmes automates; l'équipement de machines neuves en matériel électrique et d'automatisme y compris les tests, programmation et assistance à la mise en service; l'achat et la vente de matériel électrique et d'automatisme, de capteurs et d'automates et l'achat et la vente d'accessoires mécaniques permettant l'utilisation du matériel électrique ainsi que travaux de couverture, de charpente et de zinguerie ainsi que des travaux dans le domaine du chauffage et sanitaire.
- Monsieur Grégory SBAIZ, pour la conception et l'élaboration de projets ainsi que la fabrication de pièces et de machines d'outils.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bonicho, G. Klein-Friedrich, G.Sbaiz M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 avril 2014. REM/2014/866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069443/58.

(140082022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

DCIT Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Blue Bridge S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 181.351.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DANIELS CAPITAL INVESTMENT TRUST, a trust governed by the laws of Texas, United States of America, with registered office at 11420 Chaucer Drive, 75035, Frisco, Texas, United States of America, duly represented by its trustee, Evan R. Daniels,



in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of BLUE BRIDGE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.351 and having a corporate capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated on October 11, 2013 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 17, 2013, number 3209. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the corporate units in the corporate capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up;

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from BLUE BRIDGE S.à r.l. to DCIT Group S.à r.l. and to subsequently amend article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "DCIT Group S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company")."

Second resolution

In accordance with article 11. of the Articles, which provides, inter alia, that "[...] Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. [...]", the Sole Shareholder resolves to appoint Mr Evan Robert Daniels, born on April 20, 1961 in the United States of America, residing at 11420 Chaucer Drive, 75035, Frisco, Texas, United States of America, as class A manager of the Company with effect as of the date hereof for an indefinite period.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the current sole manager of the Company as class B manager of the Company with effect as of the date hereof.

As a consequence of the above appointment and requalification, the Company is, as of the date hereof, managed by a board of managers consisting of:

- Mr Evan Robert Daniels, class A manager; and
- Mr Aidan Foley, class B manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, in order to register the above changes in the Company's books and registers.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1.400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.



Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DANIELS CAPITAL INVESTMENT TRUST, un trust régi par les lois du Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe 11420 Chaucer Drive, 75035, Frisco, Texas, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par son fiduciaire, Evan R. Daniels,

agissant en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de BLUE BRIDGE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.351 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2013, numéro 3209. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société, qui est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées;
 - II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de BLUE BRIDGE S.à r.l. en DCIT Group S.à r.l. et décide de modifier l'article 1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . **Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "DCIT Group S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société").

Deuxième résolution

Conformément à l'article 11. des Statuts, qui prévoit entre autre, que «[...] Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. [...]», l'Associé Unique décide de nommer M. Evan Robert Daniels, né le 20 avril 1961 aux Etats-Unis d'Amérique, domicilié au 11420 Chaucer Drive, 75035, Frisco, Texas, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant de catégorie A avec effet à la date des présentes pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de redésigner l'actuel gérant unique de la Société comme gérant de catégorie B de la Société avec effet à la date des présentes.

En conséquence de la nomination ci-dessus et requalification, la Société est, à la date des présentes, gérée par un conseil de gérance qui se compose de:

- M. Evan Robert Daniels, gérant de catégorie A; et
- M. Aidan Foley, gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, à inscrire les changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/16818. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069445/124.

(140082037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

BRI Real Estate S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.429.

L'an deux mille quatorze, le six mai,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BRI REAL ESTATE S. à r.l.", ayant son siège social à L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144429, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 394 du 23 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 256 du 31 janvier 2012;

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Dominique BREYER, employé privé, né le 1 ^{er} octobre 1960 à Pétange, demeurant à B-6790 Aubange, 56 rue de la Lisière.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts par l'assemblée générale des associés ou résolutions de l'associé unique. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. BREYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 mai 2014. Relation: LAC/2014/21348. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014069456/34.

(140081665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

CJF Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 187.040.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu

1) Madame Jessica Farreira Janine DA CONCEICAO, née le 22 septembre 1984 à LE BLANC-MESNIL (France), demeurant à F-54 400 LONGWY, 10 Avenue du Bivaque,



2) Monsieur Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, né le 3 février 1964 à Agueda (Portugal), demeurant à 11 rue du Plateau, F-54400 Longwy;

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de rénovation, toiture, de peinture, électricité et vente d'immeuble, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut ouvrir des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «CIF CONSTRUCTION Sàrl», société à responsabilité limitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.



Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Madame Jessica Farreira Janine DA CONCEICAO, née le 22 septembre 1984
- à LE BLANC-MESNIL (France), demeurant à F-54 400 LONGWY, 10 Avenue du Bivaque, 50 parts sociales
- 2) Monsieur Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, né le 3 février 1964 à Agueda

(Portugal), demeurant à 11 rue du Plateau, F-54400 Longwy;50 parts socialesTotal100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de quatre mille euros (4.000.-EUR) ainsi qu'un apport en nature d'une machine Mecalac MXT 12 numéro de série 025801 pour un montant de huit mille cinq cent euros (8.500.-EUR) suivant un certificat d'estimation délivré en date du 28 avril 2014 qui restera annexé aux présentes;

De sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-euros) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents cinquante euros (1.350.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et mandataires sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un:
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Jessica Farreira Janine DA CONCEICAO, née le 22 septembre 1984 à LE BLANC-MESNIL (France), demeurant à F-54 400 LONGWY, 10 Avenue du Bivaque,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 133 Avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DA CONCEICAO, C. FERREIRA DA CONCEICAO, K. REUTER.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 mai 2014. Relation: EAC/2014/6507. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069523/120.

(140082336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Coutot-Roehrig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.031.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

La société COUTOT-ROEHRIG, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 21, boulevard Saint-Germain, F-75005 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 392 672 796,

ici représentée par Monsieur Olivier BOLAND, employé privé, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, présente ou représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, «COUTOT-ROEHRIG S.à r.l.», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger:

De fournir des services en relation avec l'indemnisation des bénéficiaires de contrats d'assurance;

De réaliser la recherche d'héritiers, l'établissement de la filiation de toute personne et plus généralement tous travaux ayant trait à la généalogie;

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «COUTOT-ROEHRIG S.à r.l.», société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

La société COUTOT-ROEHRIG précitée,

Cinq cents parts	500
TOTAL: CINQ CENTS parts sociales	500



Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J.F. Kennedy.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Guillaume ROEHRIG, né le 23 mars 1972 à Paris (France), demeurant 4 rue Dangeau, F-75016 Paris.

Madame Micheline BEUQUE, née le 13 septembre 1951 à Metz (France) et demeurant au 506, rue de l'Oudar, F - 01170 GEX.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.



Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. BOLAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21197. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069542/111.

(140082095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Cresco Urban Yurt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités. R.C.S. Luxembourg B 187.017.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first march.

Before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette,

The following parties appeared:

- The company LJ CRESCO GP HOLDINGS LIMITED, incorporated on 10 th September 2013 in the Isle of Man, with registered office at 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Isle of Man), registered with the Companies Register of the Isle of Man under the number 010139V, represented by the company PARK LIMITED, itself represented by Clive Ronald NEEDHAM
- The company WHITE HOLDINGS LIMITED, incorporated on 13 th September 2013 in the Isle of Man, with registered office at 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Isle of Man), registered with the Companies Register of the Isle of Man under the number 010160V, represented by the company PARK LIMITED, itself represented by Clive Ronald NEEDHAM
- The company IKLEY LTD, incorporated on 10 September 2013 in the Isle of Man, with registered office at 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Isle of Man), registered with the Companies Register of the Isle of Man under the number 010160V, represented by the company PARK LIMITED, itself represented by Clive Ronald NEEDHAM

Represented herein by

By virtue of proxies under private agreement given in Isle of Man on march 28 th .

The said proxies, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing parties, shall remain appended hereto.

The above parties, as represented, have declared their intention to form a limited liability company and have drawn up the Articles of Association thereof as follows:

Name - Registered office - Term - Object - Capital

- **Art. 1.** A limited liability company named "CRESCO URBAN YURT" is hereby formed by the aforementioned parties and any other parties who may subsequently acquire shares created hereafter.
 - Art. 2. The registered office is established in Mamer/Capellen.

It may be transferred to any other town by decision of the general meeting.

- Art. 3. The company is established for an unlimited term.
- **Art. 4.** The object of the company is to acquire participating interests in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, to acquire any kind of transferable securities via purchases, subscriptions or any other means as well as to dispose thereof via sales, exchanges or any other means, to manage and develop its portfolio and to acquire, sell and develop patents and licences associated thereto.

The company may lend and borrow with or without collateral. It may take part in the creation and/or development of other companies and lend them its support.



The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property related directly or indirectly to the realisation of its corporate object or likely to contribute to such realisation.

Generally speaking, it may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment and development of its object.

Art. 5. The company's share capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by one hundred (100) shares, without nominal value allocated as follows:

1- LJ CRESCO GP HOLDINGS LIMITED	50
2- WHITE HOLDINGS LTD	25
3- IKLEY LTD	25
Total of shares	100

The share capital has been fully paid-up through a contribution in kind according the terms of an existing debt, proof of which was provided to the Notary drawing up this document who expressly acknowledges this fact.

The ownership of shares results from the present articles or from the transfer of shares regularly agreed, without issuance of any certificate.

Each share gives right to a proportional number of shares existing of the corporate assets, as well as to profits.

Art. 6. The shares of the company are fully transferable between associates.

The shares may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given in a general meeting of the associates representing at least three quarters of the share capital.

In the case of the transfer of shares, the other associates have a preemptive right.

Art. 7. The death, suspension, bankruptcy or insolvency of one of the associates shall not lead to the termination of the company.

In the event of shares being handed down by reason of death, the shares may not be transferred by reason of death to non-associates unless unanimous approval of the surviving associates.

In case of refused approval, the procedure will be conducted in accordance with the article 6.

Art. 8. The heirs and representatives or legal beneficiaries and creditors of an associate may not under any pretext request any affixing of seals on the assets and documents of the company, nor may they become involved in any way whatsoever in any administrative actions thereof.

In order to exercise their rights, they must rely on the company inventories and on the decisions of the general meetings.

Administration - General meeting

- **Art. 9.** The company shall be administrated by one or several managers, whether associates or non-associates, appointed by the general meeting which shall establish their powers and remuneration, and which may revoke the appointment at any time.
- **Art. 10.** The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties. The manager or managers are authorized to pay an interim dividend under the conditions laid down by the law.
- **Art. 11.** Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own; the number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns. Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.
- **Art. 12.** Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.

Any collective decisions whose object is an amendment of the Articles of Association require the vote of associates representing three quarters of the share capital.

Financial year - Balance sheet

- Art. 13. The company's financial year shall begin on 1 January and end on the last day of December of each year.
- Each year, on the last day of December, an inventory of the assets and liabilities of the company shall be prepared, as well as a balance sheet and a profit and loss account.
- **Art. 14.** The income of the company, after deduction of overheads, expenses, amortizations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.

Five percent (5 %) shall be retained from net profits for the provision of a reserve fund; this retention shall cease to be obligatory once the reserve fund reaches one-tenth of the capital.



The balance is at the disposal of the general meeting of associates.

The associates may decide, by the majority laid down the related laws, that the profit, after deduction of the reserve, shall be carried forward or appropriated to an extraordinary reserve fund or distributed to the associates.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. In the event that the company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in Article 142 of the Law of 10 August 1915 and its amending legislation or, failing that, by Order of the President of the District Court at the request of any interested individual.

The liquidator(s) shall have the widest powers to sell off assets and pay off liabilities.

General provision

Art. 16. The Law of 10 August 1915 and its amending legislation remain applicable where there is no written derogation in the present articles.

Transitional measure

By exception, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2014.

Estimate of expenses

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the company or that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the sum of 1.000 EUR.

Extraordinary general meeting

Subsequently, the associates have come together in an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is established at 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Mamer), Grand Duchy of Luxembourg
 - 2.- The number of manager will be fixed at two.
 - 3.- The general meeting appoints as manager and managing manager for an indefinite period:
- Mr. Daniel SCHULDIG, born on 10 June 1974 in Leipzig, with professional address at 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen
 - 4.- The general meeting appoints as manager for an indefinite period:

The company DIREX Sàrl, with registered office at 89 e, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and companies register under the number B166881.

5.- The company will be validly bound by the joint signature of the managing and the director.

In witness whereof, drawn up and signed in Esch-sur-Alzette.

And after being read and explained to the parties appearing, identified to the notary by their surnames, usual first names, professional status and addresses, they have signed this legal document, together with me the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Eschsur-Alzette.

Ont comparu:

- La société LJ CRESCO GP HOLDINGS LIMITED, constituée le 10 septembre 2013 à l'Île de Man, dont le siège se situe au 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Île de Man), inscrite auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 010139V, représentée par la société PARK LIMITED, elle-même représentée par Clive Ronald NEEDHAM
- La société WHITE HOLDINGS LIMITED, constituée le 13 septembre 2013 à l'Île de Man, dont le siège se situe au 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Île de Man), inscrite auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 010160V, représentée par la société PARK LIMITED, elle-même représentée par Clive Ronald NEEDHAM
- La société IKLEY LTD, constituée le 10 septembre 2013 à l'Île de Man, dont le siège se situe au 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ (Île de Man), inscrite auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 010136V, représentée par la société PARK LIMITED, elle-même représentée par Clive Ronald NEEDHAM

Ici représentées par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu de procurations sous seing privé données à l'Île de Man le 28 mars 2014.

Lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparantes, resteront ciannexées pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:



Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CRESCO URBAN YURT».
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

1- LJ CRESCO GP HOLDINGS LIMITED	50
2- WHITE HOLDINGS LTD	25
3- IKLEY LTD	25
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 14. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Mamer), Grand-duché de Luxembourg.
 - 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
 - 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant et gérant délégué pour une durée indéterminée,
- Monsieur Daniel SCHULDIG, né le 10 juin 1974 à Leipzig, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
 - 4.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant pour une durée indéterminée:

La société DIREX Sàrl, dont le siège social est sis au 89 e, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166881.

5.- La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant délégué et du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2014 - EAC/2014/5469 - Reçu cent cinquante euros = 150 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014069548/246.

(140081530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.



Dame Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.001,25.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 129.008.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., (formely known as LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.), a corporate partnership limited by shares (a société en commandite par actions), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175490 (the Sole Shareholder),

represented by Me Claire Braun, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 25 April 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Dame Luxembourg S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 129008, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 21 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 2 August 2007 number 1626, which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 March 2014, published in the Mémorial dated 26 March 2014 number 771.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- I. the entire issued share capital represented by eight hundred thousand (800,000) shares is held by the Sole Shareholder.
- II. the Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - III. the agenda of the meeting is as follows:
- 1. (a) Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) so as to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million and one euro and twenty-five cents (EUR 1,000,001.25) by the issue of one (1) new share of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), for a total subscription price of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25); subscription to the new share by the Sole Shareholder and payment thereof by way of a contribution in kind consisting of a claim in the nominal amount of two hundred and forty-nine million Euro (EUR 249,000,000);
- (b) Approval of the valuation of the contribution in kind at a fair market value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and acknowledgement of the report prepared by the board of managers of the Company in relation to the contribution in kind;
 - (c) Allocation of an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to the share capital of the Company;
 - 2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
 - 3. Decision to put into liquidation and to dissolve the Company;
- 4. (a) Appointment of Mr Philippe Detournay, having his professional address at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company;
- (b) Determination of the powers of the liquidator and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended), in that context, authorisation and instruction:
- (i) to distribute, even prior to the payment of all liabilities of the Company, as an advance of liquidation proceeds to be paid to the Sole Shareholder, the shares held by the Company in (i) Heart of La Défense SAS, a French société par actions simplifiée registered with the number 497 768 614 RCS Paris, having its registered office at 47, rue Monceau, 75008 Paris, France and (ii) SC Dame de Coeur, a French société civile registered with the number 497 871 400 RCS Paris, having its registered office at 47, rue Monceau, 75008 Paris, France;
 - (ii) to realise the remaining assets of the Company only to the extent it is required to pay off its debts;



- (iii) after payment of the debts of the Company, to allocate the remaining assets of the Company to the Sole Shareholder of the Company.
- (c) Discharge of the liquidator to make an inventory and authorisation to simply refer to the documents of the Company;
 - (d) Authorisation granted to the liquidator to delegate to one or more persons part of its powers.

IV. the shares of the Company have been pledged in favour of CBRE Loan Servicing Limited, a private limited company incorporated in England and Wales, having its registered office at St. Martin's Court, 10 Paternoster Row, London EC4M 7HP, United Kingdom, registered with the Companies House under number 05469838 (the Senior Security Agent) with effect on 27 March 2014 and the Senior Security Agent has expressly given its consent to the planned dissolution of the Company, which has been proved to the undersigned notary.

Then the appearing party took the following resolutions:

First resolution

(a) The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) so as to bring it from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million and one euro and twenty-five cents (EUR 1,000,001.25) by the issue of one (1) new share of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the New Share) for a total subscription price of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the Subscription Price).

Thereupon, the New Share is hereby subscribed by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved that the Subscription Price is fully paid up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of a claim of a nominal amount of two hundred and forty-nine million Euro (EUR 249,000,000.-) that the Sole Shareholder holds against the Company;

(b) The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at a fair market value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and to acknowledge the report on the Contribution in Kind prepared by the board of managers of the Company, the conclusion of which reads as follows:

"The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue of one (1) share in the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), is equal to an aggregate total amount of the one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) which corresponds at least to the nominal value of the Share to be issued by the Company in consideration thereof, and that, accordingly, the Company may issue one (1) share and allocate an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to the share capital of the Company."

Proof of the Contribution in Kind's existence and evidence of transfer to the Company of that Contribution in Kind have been shown to the notary.

(c) The Sole Shareholder resolved that the Subscription Price of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) is allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

"The share capital is fixed at one million and one euro and twenty-five cents (EUR 1,000,001.25) represented by eight thousand and one (800,001) shares of one euro and twenty-five euro cent (EUR 1.25) each."

Third resolution

The Sole Shareholder decided to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting then for the sole purpose of the liquidation).

Fourth resolution

- (a) The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator of the Company, Mr Philippe Detournay, having his professional address at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Liquidator).
- (b) The Sole Shareholder resolved to determine the powers of the Liquidator and grant him the largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended), in that context, the Liquidator is authorised and instructed:
- (i) to distribute, even prior to the payment of all liabilities of the Company, as an advance of the liquidation proceeds to be paid to the Sole Shareholder, the shares held by the Company in (i) Heart of La Défense SAS, a French Company registered with the number 497 768 614 RCS Paris having its registered office at 47, rue Monceau, 75008 Paris, France and (ii) SC Dame de Coeur, a French société civile registered with the number 497 871 400 RCS Paris, having its registered office at 47, rue Monceau, 75008 Paris, France;
 - (ii) to realise the remaining assets of the Company only to the extent it is required to pay off its debts; and



- (iii) after payment of the debts of the Company, to allocate the remaining assets of the Company to the Sole Shareholder of the Company.
- (c) The Liquidator is discharged by the Sole Shareholder to make an inventory and is authorised to simply refer to the documents of the Company.
 - (d) The Liquidator is authorised to delegate to one or more persons part of its powers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., (précédemment connue sous le nom de LSREF3 Lagoon Luxembourg S.à r.l.), une société en commandite par actions constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175490 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Claire Braun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2014.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée.

La partie comparante, représentée telle qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Dame Luxembourg S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129008, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 2 août 2007, numéro 1626, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 12 mars 2014 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial du 26 mars 2014, numéro 771.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I. La totalité du capital social, représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
- II. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - III. L'ordre du jour est le suivant:
- 1. a) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euro (1.000.000,- EUR) à un million un euro et vingt-cinq cents (1.000.001,25 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), pour un prix total de souscription d'un euro et vingt-cinq cents (1.25 EUR); souscription à la nouvelle part sociale par l'Associé Unique et paiement de celle-ci par voie d'un apport en nature composé d'une créance d'un montant nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR);
- (b) Approbation de l'évaluation de l'apport en nature à la juste valeur de marché d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) et acquiescement du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société portant sur l'apport en nature;
 - (c) Affectation d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) au capital social de la Société;
 - 2. Modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société.
 - 3. Décision de mettre en liquidation et de dissoudre la Société;
- 4. (a) Nomination de M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société;
- (b) Détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), dans ce contexte, autorisation et instruction:
- (i) de distribuer, même avant le paiement de l'intégralité du passif de la Société, à titre d'avance sur le produit de liquidation à payer à l'Associé Unique, les actions détenues par la Société dans (i) Heart of La Défense SAS, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 497 768 614, dont le siège



social est situé au 47, rue Monceau, 75008 Paris, France, et (ii) SC Dame de Coeur, une société civile de droit français immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 497 871 400, dont le siège social est situé au 47, rue Monceau, 75008 Paris, France;

- (ii) de réaliser les avoirs restants de la Société uniquement dans la mesure où elle est obligée de rembourser ses dettes;
- (iii) après règlement des dettes de la Société, d'affecter les avoirs restants de la Société à l'Associé Unique de la Société.
- (c) Décharge donnée au liquidateur de dresser un inventaire et autorisation de se référer simplement aux documents de la Société; et
 - (d) Autorisation donnée au liquidateur de déléguer à une ou plusieurs personne(s) une partie de ses pouvoirs.
- IV. Les parts sociales de la Société font l'objet d'un nantissement au profit de CBRE Loan Servicing Limited, une private limited company constituée en Angleterre et au pays de Galles, ayant son siège social à St. Martin's Court, 10, Paternoster Row, Londres EC4M 7HP, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05469838 (l'Agent Senior de Sécurité) avec effet le 27 mars 2014, l'Agent Senior de Sécurité a expressément donné son consentement à la dissolution de la Société, la preuve en a été rapportée au notaire instrumentaire.

Ensuite, la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

(a) L'Associé Unique a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euro (1.000.000,- EUR) à un million un euro et vingt-cinq cents (1.000.001,25 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) (la Nouvelle Part Sociale), pour un prix total de souscription d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) (le Prix de Souscription).

À la suite de quoi, la Nouvelle Part Sociale est souscrite par l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé que le Prix de Souscription est entièrement libéré par un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance au montant nominal de deux cent quarante-neuf millions d'euros (249.000.000 EUR), que l'Associé Unique détient contre la Société.

(b) L'Associé Unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) et d'acquiescer un rapport portant sur l'Apport en Nature établi par le conseil de gérance dont la conclusion est la suivante:

"The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue of one (1) share in the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), is equal to an aggregate total amount of the one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) which corresponds at least to the nominal value of the Share to be issued by the Company in consideration thereof, and that, accordingly, the Company may issue one (1) share and allocate an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to the share capital of the Company."

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et preuve du transfert à la Société de cet Apport en Nature ont été montrées au notaire.

(c) L'Associé Unique a décidé qu'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) est affecté au capital social de la Société.

Seconde résolution

Par conséquent, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social est fixé à un million un euro et vingt-cinq cents (1.000.001,25 EUR) représenté par huit cent mille une (800,001) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société n'existant alors que pour les seuls besoins de la liquidation).

Quatrième résolution

- (a) L'Associé Unique a décidé de nommer en tant que liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, (le Liquidateur).
- (b) L'Associé Unique a décidé de déterminer les pouvoirs du Liquidateur et de lui octroyer les pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), dans ce contexte, le Liquidateur est autorisé et a l'instruction:
- (i) de distribuer, même avant le paiement de l'intégralité du passif de la Société, à titre d'avance sur le produit de liquidation à payer à l'Associé Unique, les actions détenues par la Société dans (i) Heart of La Défense SAS, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 497 768 614, dont le siège social est situé au 47, rue Monceau, 75008 Paris, France, et



- (ii) SC Dame de Coeur, une société civile de droit français immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 497 871 400, dont le siège social est situé au 47, rue Monceau, 75008 Paris, France;
- (ii) de réaliser les avoirs restants de la Société uniquement dans la mesure où elle est obligée de rembourser ses dettes; et
 - (iii) après règlement des dettes de la Société, d'affecter les avoirs restants de la Société à l'Associé Unique de la Société.
- (c) Le Liquidateur est déchargé par l'Associé Unique de dresser un inventaire et est autorisé à se référer simplement aux documents de la Société.
 - (d) Le Liquidateur est autorisé à déléguer à une ou plusieurs personne(s) une partie de ses pouvoirs.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2014. LAC/2014/19590. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069565/244.

(140081622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Diners Club Beneflux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.270.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April.

Before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Diners Club Beneflux S.A., a société anonyme (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1331 Luxembourg, 33, avenue Grande Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.270, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 February 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 May 2011, number 1105.

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on September 6, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 November 2012, number 2766.

The meeting was opened at 5.20 p.m. with Mrs Dorothée CIOLINO, avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Emilie Macchi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Monsieur Vincent Sabourin, employé, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the corporate purpose of the Company;
- 2. Subsequent amendment to article 2 of the articles of association;
- 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.



- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

As the Company will not provide payment services anymore, the general meeting resolves to change its corporate purpose.

Hence the 1 st paragraph of article 2 of the articles of incorporation will be amended as follows:

"The purpose of the Company is to provide administrative services and archiving services for the companies member of DinersClub group (group of companies directly or indirectly held by the Swiss company Diners Club AG)".

Second resolution

In relation to the first resolution, the general meeting resolves to modify article 2 of the articles of association of the Company.

Article 2 of the articles of association shall then read as follows:

"Art. 2. The purpose of the Company is to provide administrative services and archiving services for the companies member of DinersClub group (group of companies directly or indirectly held by the Swiss company Diners Club AG).

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar company structures.

The Company may also hold, acquire and sell real estate, develop and/or rent such properties and perform any activities in relation with such properties located in Luxembourg or abroad.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

There being no further business, the meeting is closed at 5.30 p.m..

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the above appearing persons, known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Diners Club Beneflux S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 33, avenue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.270, constituée suivant acte notarié en date du 28 février 2011, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2011, numéro 1105.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 6 septembre 2012, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2014, numéro 2766.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Madame Dorothée CIOLINO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Emilie Macchi, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Sabourin, employé, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

- 1. Modification de l'objet social de la Société;
- 2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
- 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Comme la Société ne fournira plus de service de paiements, l'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'alinéa 1 er de l'article 2 des statuts sera modifié comme suit:

«L'objet social de la Société est de fournir des services d'administration et d'archivage à d'autres sociétés appartenant au groupe DinersClub (groupe de sociétés détenues directement ou indirectement par la société suisse Diners Club AG).».

Deuxième résolution

En relation avec la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. L'objet social de la Société est de fournir des services d'administration et d'archivage à d'autres sociétés appartenant au groupe DinersClub (groupe de sociétés détenues directement ou indirectement par la société suisse Diners Club AG).

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également détenir, acquérir ou vendre des immeubles, promouvoir et/ou louer ces propriétés et réaliser toute opérations relatives à ses propriétés situées à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino, E. Macchi, V. Sabourin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069575/140.

(140082160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Dundeal (International) 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.948.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,415 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 10 April 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 22 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 5 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1857 of 1 st August 2013, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.948 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of nine million six hundred sixty-six thousand four hundred ninety-two euro (EUR 9,666,492) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of nine million six hundred sixty-six thousand four hundred ninety-three euro (EUR 9,666,493) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300).



Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.415 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundeal (International) 22 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 5 juin 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1857, du 1 er août 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.948 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ensemble avec une prime d'émission de neuf millions six cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 9.666.492) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant total de neuf millions six cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 9.666.493) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."



Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jaquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069577/117.

(140082110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Dundeal (International) 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.014.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,415 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 10 April 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 23 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 6 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 418 of 14 February 2014, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.014 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of two million three hundred thirty-nine thousand forty euro and ninety-five cents (EUR 2,339,040.95) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of two million three hundred thirty-nine thousand forty-one euro and ninety-five cents (EUR 2,339,041.95) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).



The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.415 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundeal (International) 23 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 6 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 418, du 14 février 2014, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ensemble avec une prime d'émission de deux millions trois cent trente-neuf mille quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.339.040,95) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant total de deux millions trois cent trente-neuf mille quarante et un euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.339.041,95) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.



L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069578/117.

(140082121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.488.296.857,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.621.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April, before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette,

THERE APPEARS:

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabiltié limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.493 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.621 (the Company). The Company was incorporated on 19 July 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2202 dated 5 September 2012. The articles of association were amended for the last time on 29 March 2013 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1253 dated 28 May 2013.



- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
- (i) Approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to 31 March 2014 (the Interim Accounts);
 - (ii) Dissolution of the Company and opening of its voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation);
- (iii) Appointment of the Sole Shareholder as the liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator), and determination of the Liquidator's powers;
 - (iv) Assumption of the Company's assets and liabilities by the Sole Shareholder;
 - (v) Waiver of the right to appoint a liquidation auditor;
 - (vi) Discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
 - (vii) Closing of the Liquidation;
 - (viii) Decision on the place where the Company's books and documents are to be kept for a period of five years;
 - (ix) Grant of authority; and
 - (x) Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Accounts which, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into Liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder as Liquidator.

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, declares that all liabilities towards third parties known to the Company including all liquidation costs, (i) have been entirely paid or are duly accounted for or (ii) are hereby transferred to the Sole Shareholder with the consent of the required creditors.

The Sole Shareholder further declares that it takes over and assumes any outstanding liabilities of the Company, either known or unknown with immediate effect.

The Sole Shareholder further resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to close the Liquidation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) at the following address: 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.



The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAIT:

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.493 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.621 (la Société). La Société a été constituée le 19 juillet 2012, par un acte Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2202 du 5 septembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mars 2013 par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1253 du 28 mai 2013.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
- (i) Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014 (les Comptes Intérimaires);
 - (ii) Dissolution et ouverture de la liquidation volontaire la Société (la Liquidation);
- (iii) Nomination de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société en relation avec la Liquidation (le Liquidateur), et détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur;
 - (iv) Prise en charge des actifs et passifs de la Société par l'actionnaire unique de la Société;
 - (v) Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
 - (vi) Décharge (quitus) aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société;
 - (vii) Clôture de la liquidation de la Société;
 - (viii) Détermination du lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant les cinq ans;
 - (ix) Pouvoir et autorité donnés; et
 - (x) Divers.
 - III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires de la Société, qui après avoir été signés ne varietur par le mandataire, et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer l'Actionnaire Unique en tant que Liquidateur.

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Actionnaire Unique, en sa qualité de Liquidateur, déclare que tout le passif connu de la Société vis-à-vis de tierce partie, y compris les frais de liquidation, (i) a été dûment réglé ou approvisionné ou (ii) est, par le présent acte, transféré à l'Associé Unique avec le consentement des créanciers concernés.

L'Actionnaire Unique déclare en outre prendre et assumer toutes les responsabilités restantes de la Société, connues ou inconnues, avec effet immédiat.



L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat et de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer la Liquidation.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la date de la publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Estimation des coûts

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069593/157.

(140081362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

Veuillez noter que l'adresse du gérant de la société, Resources Global Professionals (Belgium) N.V., a été transférée du 44, Bougetlaan, B-1130 Bruxelles, au 50, Bougetlaan, B-1130, Bruxelles.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Resources Global Professionals Luxembourg S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068414/13.

(140080049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068416/13.

(140079030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck